

COMMUNE DE



NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice :	40
Membres présents :	
Jusqu'à 18h55 :	26
De 18h55 à 19h30 :	27
De 19h30 à 19h50 :	26
De 19h50 à 20h00 :	27
De 20h00 à la fin :	28
Pouvoirs :	
Jusqu'à 18h55 :	10
De 18h55 à 19h30 :	10
De 19h30 à 19h50 :	9
De 19h50 à 20h00 :	10
De 20h00 à la fin :	9
Suffrages exprimés :	
Jusqu'à 18h55 :	36
De 18h55 à 19h30 :	37
De 19h30 à 19h50 :	35
De 19h50 à la fin :	37

DATE DE CONVOCATION :
10 février 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 FÉVRIER 2016

L'an deux mil seize, le quinze février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Rots, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin pour raison de travaux à la mairie de Rots, sous la présidence de Monsieur Jacques VIRLOUVET, Maire.

Présents : Jacques VIRLOUVET, Michel BOURGUIGNON, Aurore BRUAND, Luc GASNIER, Annick LE RENARD, Francis JULIEN, Géraldine BRIÈRE-SAUNIER (absente de 19h30 à 19h50), Magali PATARD-RÉGNÉ, Daniel ADAM, Marie-José LUCAS, Pascal DENEU, Anne-Laure NATIVELLE, Thomas PAULMIER (à partir de 20h00), Jean-Pierre DANIEL, Édith AKRÉMI, Delphine JAMET, Yannick GILLETTE, Annie LAGARDE, Nicolas PAUNET, Stéphanie FAUTRAS, Paul DOUESNEL (à partir de 18h55), Michèle PIQUOT, Frédéric NOËL, Céline LETELLIER, Fabienne SUZANNE, Florence BIDERRE, Bruce YVON et Alain FOREAU.

Absents excusés : André LEBOURGEOIS, Géraldine BRIÈRE-SAUNIER (de 19h30 à 19h50), Thomas PAULMIER (jusqu'à 20h00), Nathalie DORLÉANS, Anne-Sophie BOULET, Yvan ROUSSEL, Lucile POULAIN, François PINÇON, Franck FÉRET, Annie THIBAUT, Jean-Pierre LUET, Ludovic BUON, Khadija PERREAU, Pascal LAVENIER.

Absents non excusés : néant.

Pouvoirs : André LEBOURGEOIS à Jacques VIRLOUVET, Thomas PAULMIER à Magali PATARD-RÉGNÉ (jusqu'à 20h00), Nathalie DORLÉANS à Luc GASNIER, Anne-Sophie BOULET à Delphine JAMET, Lucile POULAIN à Géraldine BRIÈRE-SAUNIER, Franck FÉRET à Michel BOURGUIGNON, Annie THIBAUT à Francis JULIEN, Jean-Pierre LUET à Nicolas PAUNET, Khadija PERREAU à Alain FOREAU et Pascal LAVENIER à Aurore BRUAND.

Secrétaire de séance : Michel BOURGUIGNON

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour de la séance :

- 2- Délibération : - approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 04/01/2016.
- 18- Délibération : - demande de subvention au Conseil départemental du Calvados pour l'installation d'un abri-bus dans la commune historique de Lasson.
- 19- Information : - avenir des compétences scolaires et péri-scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1- Élection d'un secrétaire de séance.
- 2- Approbation des comptes-rendus des derniers conseils municipaux des communes historiques et du compte-rendu du Conseil municipal du 04/01/16.

A- FINANCES

- 3- Délibération : approbation des comptes administratifs 2015 des communes historiques.
- 4- Délibération : approbation des comptes de gestion 2015 des communes historiques.
- 5- Délibération : affectation de résultat des trois communes historiques sur le budget 2016 de la Commune nouvelle de Rots.
- 6- Délibération : avenant au marché concernant les travaux de la nouvelle salle des mariages de la mairie de Rots
- 7- Délibération : autorisation des dépenses d'investissement de 2016 à mandater avant le vote du budget.

B- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 8- Délibération : autorisation au Maire pour le recrutement du personnel contractuel.
- 9- Délibération : augmentation du temps de travail du poste de l'agent en charge de la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin pour qu'il s'occupe de la salle des fêtes de Lasson.
- 10- Délibération : autorisation au Maire pour la signature d'un contrat assurance chômage au nom de la Commune nouvelle.
- 11- Délibération : autorisation des remboursements de frais de déplacements du personnel.
- 12- Délibération : autorisation au Maire pour la signature de la convention fourrière avec la Communauté d'agglomération Caen la Mer.
- 13- Délibération : changement de nom des rues homonymes.

C- TRAVAUX

- 14- Délibération : approbation pour le projet de mise en sécurité routière à Secqueville-en-Bessin et pour la demande de subvention au titre des amendes police au Conseil départemental du Calvados.

D- CADRE DE VIE

- 15- Délibération : demande de containers enfouis au Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères.

E- URBANISME

- 16- Délibération : instauration d'un Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) sur la Commune nouvelle de Rots.

F- COMMUNICATION

- 17- Information : distribution du premier bulletin municipal de la Commune nouvelle de Rots.

G- POINTS SUPPLÉMENTAIRES

- 18- Délibération : demande de subvention au Conseil départemental du Calvados pour l'installation d'un abri-bus dans la commune historique de Lasson.
- 19- Délibération : avenir des compétences scolaires et péri-scolaires

Questions diverses

1-) ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Michel BOURGUIGNON est désigné comme secrétaire de séance.

2-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES HISTORIQUES

Rapporteur	Documents
Monsieur Michel BOURGUIGNON	Compte-rendu CM de Lason du 07/12/2015
Monsieur Jacques VIRLOUVET	Compte-rendu CM de Rots du 07/12/2015
Monsieur Jacques VIRLOUVET	Compte-rendu CM de Rots du 21/12/2015
Madame Aurore BRUAND	Compte-rendu CM de Secqueville-en-Bessin du 07/12/2015
Monsieur Michel BOURGUIGNON	Compte-rendu CM Commune nouvelle du 04/01/2016

Monsieur David CARRÉ, agent communal explique que les comptes-rendus des 3 communes fondatrices doivent être validés par le Conseil municipal de la commune nouvelle. Les documents ont préalablement été envoyés aux conseillers municipaux par courriel. Ils sont présentés par les rapporteurs avant délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les comptes-rendus ci-après désignés :

Présents : 26	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 36
Compte-rendu du Conseil municipal de Lason du 07/12/2015 :		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
Compte-rendu du Conseil municipal de Rots du 07/12/2015 :		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
Compte-rendu du Conseil municipal de Rots du 21/12/2015 :		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
Compte-rendu du Conseil municipal de Secqueville-en-Bessin du 07/12/2015 :		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
Compte-rendu du Conseil municipal de la commune nouvelle de Rots du 04/01/2016 :		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0

3-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DES COMMUNES HISTORIQUES

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	C.A. du budget principal 2015 de la Commune de Lason
M. Luc GASNIER	C.A. du budget principal 2015 de la Commune de Rots
M. Luc GASNIER	C.A. du budget annexe assainissement de la Commune de Rots
Mme Aurore BRUAND	C.A. du budget principal 2015 de la commune de Secqueville-en-Bessin

1-) Compte administratif du budget principal 2015 de la Commune de Lason

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué qui présente les résultats de l'exercice 2015 pour sa Commune :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	75 741,30 €
Recettes de fonctionnement 2015	261 798,70 €
Dépenses de fonctionnement 2015	224 667,96 €
Excédent de fonctionnement cumulé	112 872,04 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	853,88 €
Recettes d'investissement 2015	45 621,61 €
Dépenses d'investissement 2015	95 520,34 €
Déficit d'investissement cumulé	- 49 044,85 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €

Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué, ancien Maire de la Commune de Lason quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune nouvelle de Rots, le Conseil municipal procède au vote du Compte administratif du budget principal de la Commune historique de Lason pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte administratif désigné ci-dessus.

Présents : 25	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 34
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

2-) Compte administratif du budget principal 2015 de la Commune de Rots

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc GASNIER, 1^{er} adjoint au Maire chargé des finances, qui présente les résultats de l'exercice 2015 pour la Commune historique de Rots :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	452 316,10 €
Recettes de fonctionnement 2015	1 259 904,27 €
Dépenses de fonctionnement 2015	890 521,20 €
Excédent de fonctionnement cumulé	821 699,17 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	785 901,71 €
Recettes d'investissement 2015	188 906,53 €
Dépenses d'investissement 2015	629 737,95 €
Excédent d'investissement cumulé	345 070,29 €
Restes à réaliser recettes	28 858,00 €
Restes à réaliser dépenses	1 114 700,00 €

Monsieur Jacques VIRLOUVET, ancien Maire de la Commune historique de Rots et Maire de la Commune nouvelle de Rots quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DANIEL, doyen d'âge de l'assemblée, le Conseil municipal procède au vote du Compte administratif du budget principal de la Commune historique de Rots pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte administratif désigné ci-dessus.

Présents : 25	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 34
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0

Arrivée de Monsieur Paul DOUESNEL

3-) Compte administratif du budget annexe assainissement collectif 2015 de la Commune de Rots

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc GASNIER, 1^{er} adjoint au Maire chargé des finances, qui présente les résultats de l'exercice 2015 pour le budget annexe assainissement de la Commune historique de Rots :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	151 886,77 €
Recettes de fonctionnement 2015	152 577,81 €
Dépenses de fonctionnement 2015	137 112,04 €
Excédent de fonctionnement cumulé	167 352,54 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	182 861,77 €
Recettes d'investissement 2015	62 597,00 €
Dépenses d'investissement 2015	25 237,00 €
Excédent d'investissement cumulé	220 221,77 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €

Monsieur Jacques VIRLOUVET, ancien Maire de la Commune historique de Rots et Maire de la Commune nouvelle de Rots quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DANIEL, doyen d'âge de l'assemblée, le Conseil municipal procède au vote du Compte administratif du budget annexe assainissement de la Commune historique de Rots pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte administratif désigné ci-dessus.

Présents : 26	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 35
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0

4-) Compte administratif du budget principal 2015 de la Commune historique de Secqueville-en-Bessin

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurore BRUAND, Maire déléguée, qui présente les résultats de l'exercice 2015 pour sa Commune:

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	93 757,44 €
Recettes de fonctionnement 2015	161 332,77 €
Dépenses de fonctionnement 2015	141 763,60 €
Excédent de fonctionnement cumulé	113 326,61 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 22 052,45 €
Recettes d'investissement 2015	39 365,37 €
Dépenses d'investissement 2015	17 952,99 €
Déficit d'investissement cumulé	- 640,07 €
Restes à réaliser recettes	5 000,00 €
Restes à réaliser dépenses	27 700,00 €

Madame Aurore BRUAND, ancienne Maire de la Commune historique de Secqueville-en-Bessin quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune nouvelle de Rots, le Conseil municipal procède au vote du Compte administratif du budget principal de la Commune historique de Secqueville-en-Bessin pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte administratif désigné ci-dessus.

Présents : 26	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 35
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0

4-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DES COMMUNES HISTORIQUES

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	Compte de gestion du budget principal 2015 de la Commune de Lasson
M. Luc GASNIER	Compte gestion du budget principal 2015 de la Commune de Rots
M. Luc GASNIER	Compte de gestion du budget annexe assainissement de la Commune de Rots
Mme Aurore BRUAND	Compte de gestion du budget principal 2015 de la commune de Secqueville-en-Bessin

1-) Compte de gestion du budget principal 2015 de la Commune de Lasson :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué qui, après avoir présenté le Compte administratif 2015 du budget principal, présente les chiffres correspondant du compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal.

Recettes de fonctionnement	261 798,70 €
Dépenses de fonctionnement	224 667,96 €
Recettes d'investissement	45 621,61 €
Dépenses d'investissement	95 520,34 €

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux approuvent le Compte de gestion du budget principal 2015 de la Commune de Lasson.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte de gestion désigné ci-dessus.

Présents : 27	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

2-) Compte de gestion du budget principal 2015 de la Commune de Rots :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc GASNIER, 1^{er} adjoint au Maire chargé des finances qui, après avoir présenté le Compte administratif 2015 du budget principal, présente les chiffres correspondant du compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal.

Recettes de fonctionnement	1 259 904,27 €
Dépenses de fonctionnement	890 521,20 €
Recettes d'investissement	188 906,53 €
Dépenses d'investissement	629 737,95 €

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux approuvent le Compte de gestion du budget principal 2015 de la Commune de Rots.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte de gestion désigné ci-dessus.

Présents : 27	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

3-) Compte de gestion du budget annexe assainissement de la Commune de Rots :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc GASNIER, 1^{er} adjoint au Maire chargé des finances qui, après avoir présenté le Compte administratif 2015 du budget annexe assainissement, présente les chiffres correspondant du compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal.

Recettes de fonctionnement	152 577,81 €
Dépenses de fonctionnement	137 112,04 €
Recettes d'investissement	182 861,77 €
Dépenses d'investissement	62 597,00 €

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux approuvent le Compte de gestion du budget annexe assainissement 2015 de la Commune de Rots.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte de gestion désigné ci-dessus.

Présents : 27	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

4-) Compte de gestion du budget principal 2015 de la Commune de Secqueville-en-Bessin :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurore BRUAND, Maire déléguée qui, après avoir présenté le Compte administratif 2015 du budget principal, présente les chiffres correspondant du compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal.

Recettes de fonctionnement	161 332,77 €
Dépenses de fonctionnement	141 763,60 €
Recettes d'investissement	39 365,37 €
Dépenses d'investissement	17 952,99 €

Madame BRUAND, Maire déléguée, demande si les conseillers municipaux approuvent le Compte de gestion du budget principal 2015 de la Commune de Secqueville-en-Bessin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte de gestion désigné ci-dessus.

Présents : 27	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

5-) DÉLIBÉRATION : AFFECTATION DE RÉSULTAT DES TROIS COMMUNES HISTORIQUES SUR LE BUDGET 2016 DE LA COMMUNE NOUVELLE DE ROTS

Rapporteur	Documents
M. Luc GASNIER	Tableau d'affectation du résultat 2015 des communes historiques sur le budget 2016 de la Commune nouvelle

1-) Budget principal :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Luc GASNIER, 1^{er} Adjoint chargé des finances qui présente au Conseil municipal l'affectation des résultats suivants :

Affectation du résultat 2015 des 3 communes historiques sur le budget 2016 de la Commune nouvelle de Rots

1 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	L	75 741,30 €			
	R	452 316,10 €	621 814,84 €	621 814,84 €	
	S	93 757,44 €			
2 Recettes de fonctionnement de l'année	L	261 798,70 €			
	R	1 259 904,27 €	1 683 035,74 €		
	S	161 332,77 €			
3 Dépenses de fonctionnement de l'année	L	224 667,96 €			
	R	890 521,20 €	1 256 952,76 €	426 082,98 €	-
	S	141 763,60 €		260 775,75 €	=
4 Excédent de fonctionnement cumulé	L	112 872,04 €	1 047 897,82 €		
	R	821 699,17 €			Excédent de Fonctionnement Net
	S	113 326,61 €			165 307,23 €
5 Excédent d'investissement reporté	L	853,88 €			
	R	785 901,71 €	764 703,14 €	764 703,14 €	
	S	-22 052,45 €			
6 Recettes d'investissement	L	45 621,61 €			
	R	188 906,53 €	273 893,51 €		
	S	39 365,37 €			
7 Dépenses d'investissement	L	95 520,34 €			
	R	629 737,95 €	743 211,28 €	- 469 317,77 €	
	S	17 952,99 €			
8 Excédent d'investissement cumulé	L	-49 044,85 €	295 385,37 €		
	R	345 070,29 €			(Cpte 001)
	S	-640,07 €			
9 Recettes RAR	L	0,00 €			
	R	28 858,00 €	33 858,00 €		
	S	5 000,00 €			
10 Dépenses RAR	L	0,00 €			
	R	1 114 700,00 €	1 142 400,00 €	- 1 108 542,00 €	
	S	27 700,00 €			
11 Affectation de résultat minimal cpt 1068 du futur BP 2016 de la Commune nouvelle			813 156,63 €	- 813 156,63 €	
solde (cpte 002 Du BP 2016)			234 741,19 €	234 741,19 €	
12 Répartition sur le BP 2016 de la Commune nouvelle			234 741,19 €		
		cpt 002 du Ft 234 741,19 €			
		Compte 1068 813 156,63 €			
A titre indicatif résultat global de l'année N			1 343 283,19 €	} Vérification 1 047 897,82 €	

Résultat de clôture cumulé	
Excédent de fonctionnement	1 047 897,82 €
Restes à réaliser recettes	33 858,00 €
Restes à réaliser dépenses	1 142 400,00 €
Excédent d'investissement	295 385,37 €
Décision d'affectation du résultat sur le budget principal 2016	
Excédent d'investissement capitalisé (compte 1068)	813 156,63 €
Recette de fonctionnement (compte 002)	234 741,19 €
Recette d'investissement (compte 001)	295 385,37 €

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux approuvent la proposition d'affectation des résultats proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'affectation des résultats désignée ci-dessus.

Présents : 27	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

2-) Budget annexe assainissement :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Luc GASNIER, 1er Adjoint chargé des finances qui présente au Conseil municipal l'affectation du résultat suivant :

Résultat de clôture cumulé	
Excédent de fonctionnement	167 352,54 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Excédent d'investissement	220 221,77 €
Décision d'affectation du résultat sur le budget annexe 2016	
Excédent d'investissement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
Recette de fonctionnement (compte 002)	167 352,54 €
Recette d'investissement (compte 001)	220 221,77 €

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux approuvent la proposition d'affectation du résultat proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat désignée ci-dessus.

Présents : 27	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

Départ de Madame Géraldine BRIÈRE-SAUNIER.

6-) DÉLIBÉRATION : AVENANT AU MARCHÉ CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA NOUVELLE SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE DE ROTS

Rapporteurs	Documents
M. Luc GASNIER	Avenants 1et 2 aux travaux de la salle des mariages – Lot 1 – entreprise Construction JEANNE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Luc GASNIER, 1^{er} Adjoint au Maire chargé des finances qui présente les avenants 1 et 2 concernant le lot n°1 du marché de travaux de la salle des mariages de la mairie de Rots.

Avenant n°1 :

- modification du portique acier,
- modification de la porte d'entrée du hall d'accueil.

Avenant n°2 :

- création d'un regard en sortie de bâtiment,
- dallage sous zoné carrelage.

Entreprise	Montant H.T initial	Avenant 1 (H.T.)	Avenant 2 (H.T.)	Nouveau montant (H.T.)	Variation
Lot 1 : Construction JEANNE	11 858,00 €	1 855,35 €	1 801,00 €	15 514,35 €	+ 30.83 %
Total du marché	85 675.95 €	1 855,35 €	1 801,00 €	89 332,30 €	+ 4.27 %

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour la signature des deux avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise l'avenant désigné ci-dessus.

Présents : 26	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 35
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0

Retour de Madame Géraldine BRIÈRE-SAUNIER.

7-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2016 À MANDATER AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapporteur	Documents
M. Luc GASNIER	Tableau du suivi des reversements de 25% de la taxe d'urbanisme à la Communauté de Communes Entre Thue et Mue

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Luc GASNIER, 1^{er} adjoint au Maire chargé des finances qui liste les dépenses d'investissement de 2016 à mandater avant le vote du budget. Il explique que cette délibération permettra le paiement des factures d'investissement non prévues dans les restes à réaliser de l'exercice 2015.

Reversement de 25 % de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Entre Thue et Mue	10226	Rots : 1 162.30 € Secqueville : 120.77 €
Démolition du Restaurant Scolaire Intercommunal à Rots	21318	28 306.32 €
TOTAL		29 589.39 €

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de réaliser ces dépenses avant le vote du budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise les dépenses d'investissement citées ci-dessus.

Présents : 26	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 35
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0

8-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION AU MAIRE POUR LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL CONTRACTUEL

Rapporteur	Documents
Mme Aurore BRUAND	Convention « remplacement et missions temporaires avec le Centre de Gestion du Calvados »

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Aurore BRUAND, Maire déléguée, chargée des services administratifs.

1-) recrutement de remplaçants et de personnel occasionnel ou saisonnier :

Madame Aurore BRUAND informe les membres du Conseil municipal que, dans le cadre de missions ponctuelles, la Commune nouvelle de Rots peut être amenée à recruter, sous forme de contrat, du personnel à titre occasionnel ou saisonnier. Pour procéder à la signature de ces contrats, il convient que le Conseil municipal se prononce sur l'attribution d'une délégation de signature à l'attention de Monsieur le Maire. Afin de faciliter les démarches administratives, il est proposé que cette délégation soit confiée pour toute la durée du mandat, soit jusqu'en 2020.

Monsieur le Maire demande l'autorisation :

- de recruter des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles,
- de recruter des agents non titulaires à titre occasionnel pour accroissement d'activité ou saisonnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter les agents cités ci-dessus.

Présents : 27	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

2-) Autorisation au Maire pour la signature de la convention d'utilisation du service « remplacement et missions temporaires » du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados :

En ce qui concerne le remplacement du personnel administratif et technique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados a mis en place un service de remplacement.

Il est possible de recourir à ce service après la signature d'une convention entre la collectivité et le Centre de Gestion. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer une convention d'utilisation du service « remplacement et missions temporaires » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Calvados.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention citée ci-dessus :

Présents : 27	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

3-) Autorisation au Maire pour la signature des conventions concernant les contrats aidés :

Enfin, pour la signature des conventions concernant les contrats aidés (Contrat Unique d'Insertion et Contrat d'Aide à l'Emploi) pour la totalité du mandat en cours une délibération est également nécessaire en cas de besoin. Le Maire demande également l'autorisation au Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions citées ci-dessus :

Présents : 27	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

9-) DÉLIBÉRATION : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE DE L'AGENT EN CHARGE DE LA SALLE DES FÊTES DE SECQUEVILLE-EN-BESSIN POUR LA GESTION DE LA SALLE DES FÊTES DE LASSON

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON Mme Aurore BRUAND	néant

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Aurore BRUAND et à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maires délégués.

Monsieur Michel BOURGUIGNON explique que l'agent d'entretien de la salle des fêtes de Lasson, de la Mairie et du Centre d'Animation de LASSON/ROSEL est parti à la retraite. Pour le remplacer, Madame Aurore BRUAND propose que l'agent qui assure l'entretien de la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin remplisse cette nouvelle mission. Pour cela, il est nécessaire de lui augmenter son temps de travail de 3 heures.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal pour augmenter de 3 heures le temps de travail hebdomadaire du poste de l'agent actuellement en charge de l'entretien de la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin..

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'augmentation de temps de travail citée ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2016.

Présents : 27	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

10-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE CHÔMAGE AU NOM DE LA COMMUNE NOUVELLE

Rapporteur	Documents
David CARRÉ	néant

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David CARRÉ, agent communal en charge des ressources humaines. Monsieur David CARRÉ explique que sans adhésion à Pôle emploi, la Commune ne pourra pas cotiser pour cette assurance chômage et devra verser directement au personnel non titulaire, non reconduit et sans emploi, les allocations chômeurs correspondant à la période travaillée pour le compte de la Commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention citée ci-dessus.

Présents : 27	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

11-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE DÉPLACEMENTS DU PERSONNEL

Rapporteur	Documents
Madame Aurore Bruand	néant

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Aurore BRUAND, Maire déléguée en charge de la gestion du personnel administratif. Elle informe le Conseil municipal que certains agents communaux sont amenés à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leur travail pour la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de leurs frais pour les déplacements notifiés par un ordre de mission hors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise le remboursement des frais de déplacements des agents à condition qu'un ordre de mission ait été au préalable signé par Monsieur le Maire,
- autorise Monsieur le Maire à signer les ordres de mission cités ci-dessus.

Présents : 27	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

12-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION FOURRIÈRE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAEN LA MER

Rapporteur	Documents
Monsieur le Maire	Convention fourrière avec Caen la mer

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la création de la Commune nouvelle de Rots, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec la Communauté d'agglomération Caen la mer pour bénéficier des services de la fourrière pour animaux située dans la commune de Verson. Ce service permet la prise en charge des animaux en divagation pour un coût de cotisation annuel de 0.8 € / habitant.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal pour la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention citée ci-dessus.

Présents : 27	Pouvoirs : 10	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

Arrivée de Monsieur Thomas PAULMIER.

13-) DÉLIBÉRATION : CHANGEMENT DE NOM DES RUES HOMONYMES

Rapporteur	Documents
M. Thomas PAULMIER	néant

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thomas PAULMIER, adjoint au Maire chargé de l'animation et spécialement missionné auprès des services de la Poste pour résoudre les problèmes d'homonymies de noms de rues sur le territoire de la Commune nouvelle de Rots.

Monsieur Thomas PAULMIER explique que les communes historiques de Lasson, Rots et Secqueville-en-Bessin ont plusieurs rues qui portent le même nom. Pour résoudre ces problèmes d'homonymies, il propose les changements de nom suivant :

Ville historique	Ancien nom	Nouveau nom
Rots	place de la Mairie	esplanade de la Mairie
Rots	rue de l'Église	rue de l'Église Saint Ouen
Secqueville-en-Bessin	rue de l'Église	rue de l'Église Saint Sulpice
Rots	rue de la Dîme	rue de la Grange aux Dîmes

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de valider ces propositions de changements de noms de rues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les changements de noms de rues cités ci-dessus.

Présents : 28	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

Monsieur Michel BOURGUIGNON rappelle qu'il est donc nécessaire de commander des panneaux avec ces nouveaux noms.

Pour les entrées des communes déléguées, Monsieur Michel BOURGUIGNON propose « commune déléguée de Rots ». La majorité des conseillers municipaux souhaitent la mise en place de huit panneaux « Commune de Rots ». Une commande regroupée de tous les panneaux est nécessaire. Les services techniques devront prendre en compte les nouveaux noms de rues, les rues de l'enclos pastoral et les mises à jour des panneaux communaux d'entrée de ville pour les trois communes historiques.

14-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU PROJET DE MISE EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE À SECQUEVILLE-EN-BESSIN ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Rapporteur	Documents
M. Daniel ADAM	néant

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Daniel ADAM, adjoint au Maire chargé des services techniques.

Monsieur Daniel ADAM décrit le projet de mise en sécurité routière prévu sur la commune historique de Secqueville-en-Bessin :

- aménagement de plusieurs ralentisseurs,
- mise en relief de carrefours avec de la résine de couleur.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil municipal pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet cité ci-dessus.

Présents : 28	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

Monsieur Daniel ADAM explique que ce projet est éligible à une subvention du Conseil départemental du Calvados au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour demander cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet cité ci-dessus.

Présents : 28	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

15-) DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE CONTAINERS ENFOUIS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ORDURES MÉNAGÈRES (S.I.D.O.M.) DE CREULLY

Rapporteurs	Documents
M. Jean-Pierre DANIEL	Fiche technique containers enfouis Dispositions générales

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre DANIEL, conseiller délégué en charge du cadre de vie.

Monsieur Jean-Pierre DANIEL informe le Conseil municipal que le S.I.D.O.M. de Creully prépare un marché à procédure adaptée pour l'achat et l'installation de containers enfouis sur le territoire de ses communautés de communes membres. La Communauté de Communes Entre Thue et Mue étant membre du syndicat, il est demandé à la Commune nouvelle de Rots si elle souhaite installer des containers enfouis. L'entretien des containers est à la charge du S.I.D.O.M. de Creully.

Le coût est le suivant :

	Part S.I.D.O.M.	Part Commune	TOTAL
Ensemble containers (un container verre + un container papier/carton)	3 000 €	8 000 €	11 000 €

Lors de la réunion de municipalité du 8 février 2016, il a été convenu qu'il serait intéressant d'installer un ensemble de containers sur le parking près du Centre d'Animation de Rots (C.A.R.). L'aménagement d'une seconde installation sur le parking auprès de l'Eglise Saint-Ouen recueille un accord de principe. Pour le premier emplacement, le Conseil municipal donne son accord mais pour le second les conseillers municipaux prendront une décision définitive lors d'une prochaine séance.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour demander 2 ensembles de containers enfouis au S.I.D.O.M. de Creully.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander 2 ensembles de containers enfouis au S.I.D.O.M. de Creully.

Présents : 28	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

Monsieur Jean-Pierre DANIEL informe les conseillers municipaux qu'il est également possible de bénéficier d'une aide de 3 000 € par emplacement pour la réalisation de dalles bétons à l'emplacement des containers. Madame Aurore BRUAND et Monsieur Michel BOURGUIGNON sont intéressés pour leur commune historique respective (pour Lasson, cela concerne les containers du Hameau de Neuf Mer).

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord pour demander une aide de 6 000 € pour la réalisation de ces deux dalles béton.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander au S.I.D.O.M. de Creully l'aide citée ci-dessus.

Présents : 28	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

Il est convenu que Monsieur Jean-Pierre DANIEL transmette l'accord de la commune au S.I.D.O.M. de Creully dans les meilleurs délais. Au sujet du ramassage des ordures ménagères, Monsieur Jean-Pierre DANIEL rappelle que la taille des containers a une incidence sur le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

16-) DÉLIBÉRATION : INSTAURATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE NOUVELLE DE ROTS

Rapporteurs	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Délibérations instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de chaque commune historique

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'actuellement, le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) qui s'applique sur le territoire de la Commune nouvelle est défini par trois délibérations prises par les communes historiques avant le passage en Commune nouvelle.

Pour plus de simplicité, il est préférable de prendre une délibération commune. Les zones concernées sont donc :

- Lasson : Plan d'Occupation du Sol (P.O.S.) : zone U et Na,
- Rots : Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : zone U et AU,
- Secqueville-en-Bessin : Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : zone U et AU.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22-15 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu le P.O.S. de la commune historique de Lasson approuvé par délibération du conseil municipal en date du

Vu le P.L.U. de la commune historique de Rots approuvé par délibération du conseil municipal en date du 03/03/14 ;

Vu le P.L.U. de la commune historique de Secqueville-en-Bessin approuvé par délibération du conseil municipal en date du 2015/14 du 21 mai 2015 ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur les secteurs du territoire communal lui permettant de mener à bien sa politique foncière, Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U (zones urbaines), des zones AU et NA du territoire de la Commune nouvelle afin de poursuivre les objectifs suivants :

- mettre en œuvre un projet urbain, une politique de l'habitat,
- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- permettre le renouvellement urbain,
- constituer des réserves foncières pour la réalisation d'opérations,
- réaliser des équipements collectifs,
- lutter contre l'insalubrité,
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti.

Rappelle que Monsieur le Maire possède délégation du Conseil municipal pour exercer au nom de la Commune le D.P.U..

Dit :

- que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme,
- qu'une notification en sera faite au lotisseur et/ou à l'aménageur concerné, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.

Dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner, les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette délibération sera adressée à titre d'information :

- au Préfet du Calvados,
- au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- au Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- au Conseil Supérieur du Notariat,
- à la Chambre Départementale des Notaires,
- au barreau constitué auprès du Tribunal de Grande Instance,
- au greffe du Tribunal de Grande Instance.

Présents : 28	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

17-) DÉLIBÉRATION : DISTRIBUTION DU PREMIER EXEMPLAIRE DU BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE DE ROTS

Rapporteurs	Documents
Mme Anne-Laure NATIVELLE	néant

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Anne-Laure NATIVELLE, adjointe au Maire en charge de la communication.

Madame Anne-Laure NATIVELLE signale que le bulletin sera prêt à la fin de la semaine. Elle informe les conseillers municipaux du choix du nom suggéré par la commission communication : « La Com'Une ». Le Conseil municipal donne son accord pour ce nouveau nom.

Madame Anne-Laure NATIVELLE explique qu'il est également nécessaire de définir un mode de distribution. Avant la création de la Commune nouvelle de Rots, les conseillers municipaux des communes historiques de Lasson et Secqueville-en-Bessin assuraient la distribution de leurs bulletins communaux respectifs alors que la commune historique de Rots faisait appel à des prestataires extérieurs payant. Madame Anne-Laure NATIVELLE propose que les conseillers municipaux de la commune historique de Rots prennent en charge la distribution du bulletin de la Commune nouvelle sur le territoire de leur commune historique. Après en avoir délibéré, il est décidé que cette pratique soit essayée avec l'aide éventuelle de conseillers des autres communes. Un plan de distribution avec des adresses bien précise devra être établi.

18-) DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI-BUS DANS LA COMMUNE HISTORIQUE DE LASSON

Rapporteurs	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	néant

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Michel BOURGUIGNON qui explique que des parents ont demandé à la fin de l'année 2015, la pose d'un abri-bus aux Collines de la Mue à Lasson. Cette proposition permettrait de résoudre des problèmes de sécurité routière. Compte tenu de la légitimité de cette demande, il ne souhaite pas attendre le vote du budget primitif pour que la décision soit prise.

Le montant de ce projet, éligible à une subvention du Conseil départemental du Calvados est de 2 360 € H.T., auquel il faut ajouter la réalisation d'une dalle béton.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil.

Après en avoir en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser ce projet et à demander la subvention au Conseil départemental du Calvados.

Présents : 28	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 37
Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0

19-) DÉLIBÉRATION : AVENIR DE LA GESTION DES COMPÉTENCES SCOLAIRES ET PÉRI-SCOLAIRES

Rapporteurs	Documents
M. Michel BOURGUIGNON Mme Aurore BRUAND M. Jacques VIRLOUVET	néant

Monsieur le Maire, Madame Aurore BRUAND et Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maires délégués, rapportent aux conseillers municipaux les débats de la réunion des exécutifs de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue (Président et Vice-présidents ainsi que les Maires des communes membres) du 3 février 2016 concernant l'avenir de la gestion des compétences scolaires et péri-scolaires sur le territoire intercommunal.

Actuellement les communes membres de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue ont transféré ces compétences à la Communauté de Communes. Avec la prochaine fusion de la Communauté de Communes avec la Communauté d'Agglomération Caen la Mer qui ne reprend pas les deux compétences, les communes membres de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue vont devoir choisir entre les gérer individuellement ou trouver une solution pour qu'elles soient gérées par une autre entité intercommunale que la communauté de communes. Pour cette dernière option, deux solutions sont possibles :

- la création d'un syndicat intercommunal (nécessitant l'accord du Préfet qui a plutôt tendance à supprimer ce type d'entité),
- la création d'un service commun (qui ne permet pas la mutualisation des dépenses d'investissement et qui oblige une des communes membres à prendre en charge le service et à demander une contribution financière aux autres communes membres).

Après un exposé du déroulement de cette réunion et de la situation qu'elle a engendrée, Monsieur le Maire lit le courrier à l'attention du Président de la Communauté de Communes préparé avec les Maires délégués. Il demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent que les compétences scolaires et péri-scolaires continuent d'être gérées par une entité commune regroupant les 11 communes de l'actuelle Communauté de Communes Entre Thue et Mue.

La question soumise pour la délibération est la suivante : « Souhaitez-vous qu'une solution au pôle Éducation dans son fonctionnement et son investissement soit recherchée avec les autres communes qui composent la Communauté de Communes Entre Thue et Mue ? ».

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, par 36 voix pour et une voix contre, souhaitent qu'après la disparition de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue, les compétences scolaires et péri-scolaires soient gérées en commun avec les 10 autres communes de l'actuelle Communauté de Communes, aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement.

Présents : 28	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 37
Pour : 36	Contre : 1	Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est favorable à la création d'un service commun pris en charge par la Commune nouvelle de Rots. Il demande l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 36 voix pour et une abstention, donne un avis favorable à cette proposition.

Présents : 28	Pouvoirs : 9	Suffrages exprimés : 37
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES

1-) Réunion informelle : méthodes de travail mises en place par la nouvelle commune

Après avoir salué le travail réalisé depuis le 1er janvier, Monsieur le Maire précise qu'il organisera une réunion le lundi 7 mars 2016 à 19h00 dans la salle des aînés de la mairie de Rots avec comme ordre du jour la présentation des méthodes de travail de la municipalité (mise en commun des données concernant la Commune nouvelle, organisation des commissions, des réunions de municipalité restreinte, des réunions de municipalité)

2-) Inaugurations

Monsieur le Maire énumère les prochaines inaugurations à venir :

- nouveau Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) sur la commune historique de Rots,
- nouveau secrétariat et nouvelle salle des mariages de la mairie de Rots,
- chemin pédestre situé le long de la rue Saint-Germain sur la commune historique de Rots.

3-) Composition de la commission « Infrastructure et sécurité »

Monsieur Francis JULIEN, adjoint au Maire responsable de cette commission, regrette l'absence d'élus de la commune historique de Rots dans sa commission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures.